

Blanchiment : Tracfin monte en puissance

La cellule de renseignement financier française, Tracfin, a transmis en 2011 plus d'un millier de signalements à la justice, la police judiciaire, aux douanes ou aux services de renseignement, soit 20% de plus qu'en 2010, a annoncé son directeur Jean-Baptiste Carpentier.

Parmi ces 1.064 "notes de transmissions", 495 sont allées à la justice et 569 à la police judiciaire, au fisc, aux douanes ainsi qu'aux services de renseignement français ou étrangers, a-t-il précisé.

Rappelons que Tracfin, créé en 1990, est un service de renseignement chargé de la lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ses 83 agents "*ne posent pas de micros et n'effectuent ni filatures, ni travail de terrain*" mais des recoupements de fichiers et de relevés bancaires à partir de "*déclarations de soupçons*" émanant pour l'essentiel des banques.

De nombreuses autres professions sont tenues de leur signaler les "*opérations atypiques*" comme les assureurs, les professionnels des casinos et des jeux, les experts comptables et commissaires aux comptes, notaires, avocats, commissaires-priseurs et même, depuis peu, les agents sportifs.

"*Nous faisons face à une croissance de 20% des déclarations de soupçons chaque année*", s'est félicité Jean-Baptiste Carpentier. Elles étaient ainsi plus de 23.000 en 2011.

Le directeur de Tracfin a également confirmé que les quelque 500 dossiers transmis à la justice l'an dernier portaient sur des montants identifiés de 370 millions d'euros, soulignant que "*bien souvent, les enjeux sont multipliés par trois ou cinq au terme des enquêtes judiciaires*".

Source : AFP, 07/03/2012